



Mairie de BOUQUEVAL
1 place Eugène Sue
95720 BOUQUEVAL

01 39 92 84 98

COMMUNE DE BOUQUEVAL

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.2 – RECUEIL DES SERVITUDES



40, rue Moreau Duchesne
BP12 – 77910 Varredes

urbanisme@cabinet-greuzat.com
<http://www.cabinet-greuzat.com>

*Vu pour être annexé à la
délibération d'arrêt projet
du Conseil Municipal en
date du : __/__/20__*

Le Maire

Num	Codserv	Intitulé de la servitude	Désignation de la servitude	Libelle acte	Date de l'acte
3690	AC2	Ministère de la Culture - Ministère de l'Ecologie Protections des sites : Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classés et inscrits.	Plaine de France (S.Ins.)	Arrêté	24/11/1972
4500	AS1	Ministère de la Santé - Ministère de l'Ecologie, Conservation des eaux : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	FOSSE AU DUC N°1 - (Périmètre de protection éloigné)	Arrêté	14/08/2003
4468	AS1		FOSSE AU DUC N°2 - (Périmètre de protection éloigné)	Arrêté	14/08/2003
6255	I4	Ministère de l'Industrie Electricité: Servitudes relatives à l'établissement des lignes électriques.	225 KV n° 3 PLESSIS-GASSOT - SEINE (ligne aérienne)	Décret	27/12/2013
5725	I4		225Kv - n° 1 PLESSIS-GASSOT - VILLIERS LE BEL (ligne aérienne)	Décret	27/12/2013
5726	I4		225Kv - n° 2 PLESSIS-GASSOT - VILLIERS LE BEL (ligne aérienne)	Décret	27/12/2013
6261	I4		225 KV n°1 PLESSIS-GASSOT - TILLIERS (ligne aérienne)	Décret	27/12/2013
6260	I4		225Kv n° 2 FALLOU - PLESSIS-GASSOT (ligne aérienne)	Décret	27/12/2013
6250	I4		225 KV n° 3 FALLOU - FINAUDES - PLESSIS-GASSOT (ligne aérienne)	Décret	27/12/2013
6251	I4		225 KV n°4 FALLOU - FINAUDES - PLESSIS-GASSOT (ligne aérienne)	Décret	27/12/2013
6252	I4		225 KV n° 2 AMPERE SAINT-DENIS LA BRICHE - PLESSIS-GASSOT (ligne aérienne)	Décret	27/12/2013
6256	I4		225 KV n°4 LA BRICHE - PLESSIS-GASSOT - SEINE (ligne aérienne)	Décret	27/12/2013
6160	I4		400Kv n°3 PLESSIS-GASSOT - TERRIER (liaison aérienne)	Décret	27/12/2013
6162	I4		POSTE DE PLESSIS-GASSOT	Décret	27/12/2013
5610	I4		400Kv PENCHARD - PLESSIS-GASSOT (ligne aérienne)	Décret	27/12/2013
6253	I4		225 KV n°1 PLESSIS-GASSOT - SEINE (ligne aérienne)	Décret	27/12/2013
5830	I4		225Kv MOIMONT- PLESSIS-GASSOT(ligne aérienne)	Décret	27/12/2013

Num	Codserv	Intitulé de la servitude	Désignation de la servitude	Libelle acte	Date de l'acte
5910	I4	Ministère de l'Industrie Electricité: Servitudes relatives à l'établissement des lignes électriques.	225Kv n° 1 GONESSE - PLESSIS-GASSOT - n°1 GONESSE - PLESSIS-GASSOT SAUSSET (ligne aérienne)	Décret	27/12/2013
6161	I4		400 KV n°4 PLESSIS-GASSOT - TERRIER (liaison aérienne)	Décret	27/12/2013
6070	I4		400kv n°2 PLESSIS-GASSOT TERRIER (liaison aérienne)	Décret	27/12/2013
6091	I4		400 KV n° 1 PLESSIS-GASSOT - TERRIER (liaison aérienne)	Décret	27/12/2013
6150	I4		400Kv n°4 - PLESSIS-GASSOT - VILLEVAUDE (ligne aérienne)	Décret	27/12/2013
6140	I4		400kv n° 1 PLESSIS-GASSOT - SAUSSET (ligne aérienne)	Décret	27/12/2013
5911	I4		225 KV n°1 PLESSIS-GASSOT - SAUSSET (ligne aérienne)	Décret	27/12/2013
6320	PM1	Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement - Plan de Prévention des Risques (P.P.R.) naturels prévisibles (Art. L 562-1 et suivants du Code l'Environnement) Risques naturels: Servitudes résultant des périmètres de prévention des risques naturels et des risques miniers. Enveloppe des zonages réglementaires des plans de prévention des risques naturels opposables ou prescrits.	Zones de risques liées à la présence d'anciennes carrières souterraines abandonnées - Article L 562-6 du Code de l'Environnement valant Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (P.P.R.) au titre du risque de mouvements de terrains.	Arrêté	08/04/1987
7350	PT2	Ministères et exploitants publics de communications électroniques. Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles	LIAISON TAVERNY / BESSANCOURT - MONTHYON	Décret	23/08/1973
7720	PT3	Agence Nationale des Fréquences, Opérateur de réseau. Télécommunications: Communications téléphoniques et télégraphiques: Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication	Câble D.O.T.n°4396 BOUQUEVAL - PLESSIS-GASSOT		
7670	PT3		Câbles DOT n° 4148 SARCELLES -PLESSIS-GASSOT		
8430	T5	Direction du Transport aérien (DTA) à la Direction Générale de l'Aviation Civile, (DGAC), les Directions inter-régionales de la sécurité de l'aviation civile (DSAC-IR) Servitudes aéronautiques de dégagement relatives à l'utilisation de certaines ressource et équipements - Communication et circulation aérienne -	Aéroport CHARLES DE GAULLE	Décret	13/07/1993
8420	T5		Aérodrome du BOURGET	Décret	27/11/1969